

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE GEX
COMMUNE DE SEGNY

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 septembre 2019

Nombre de conseillers :
19

Sous la présidence de M. Jean-Pierre FOUILLOUX
Secrétaire de séance : Patricia DE SAEVER

Nombre de présents :
16

Etaient présents :
MMES et MM FOUILLOUX COUSSINET DE SAEVER
FINGER ROLLAND MINELLA-ROLLAND PYTHOUD
IBARRA GROSROYAT FAVRE BILLARD MOSER
MAKHLOUF FOREL LAGREZE AUBERTIN

Nombre de votants :
19

Absent(s) excusé(s) :
Mme BARBAGLIA : pouvoir à M. ROLLAND
M. RIVIERE : pouvoir à M. FOUILLOUX
M. BOCQUET : pouvoir à Mme DE SAEVER

OBJET : Modification tarifaire suite à la modification du règlement du Centre de Loisirs

Madame DE SAEVER rappelle que suite à la modification de l'article 1 B/ du règlement, il y a lieu de fixer un tarif supplémentaire. Le tarif proposé est le suivant :

B/ **le mercredi** = accueil de 12h00 à 18h30 :

5- Mercredi (12H00 – 18H30) FORFAIT

TRANCHES	MONTANT DE REFERENCE	TARIFS FORFAIT
TRANCHE 1	Moins de 500 euros	14,80 euros
TRANCHE 2	Entre 501 et 710 euros	18,10 euros
TRANCHE 3	Entre 711 et 1'070 euros	20,15 euros
TRANCHE 4	Entre 1'071 et 1'370 euros	22,10 euros
TRANCHE 5	Plus de 1'371 euros	24,25 euros

Il s'agit ici d'un forfait, même si les enfants partent avant 18h30 le tarif reste le même.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** l'ensemble des tarifs du Centre de Loisirs, applicables **à compter du 11 septembre 2019**, comme suit ;

1-Périscolaire matin (7H30-8H30) et soir (16H30-18H30) des journées scolaires
TARIF HORAIRE

Toute heure commencée sera facturée.

TRANCHES	MONTANT DE REFERENCE	TARIFS/heure
TRANCHE 1	Moins de 500 euros	2,00 euros
TRANCHE 2	Entre 501 et 710 euros	2,50 euros
TRANCHE 3	Entre 711 et 1'070 euros	2,75 euros
TRANCHE 4	Entre 1'071 et 1'370 euros	3,00 euros
TRANCHE 5	Plus de 1'371 euros	3,25 euros

2- Mercredi 7H30 – 12H00 (sans repas) FORFAIT

TRANCHES	MONTANT DE REFERENCE	TARIFS FORFAIT
TRANCHE 1	Moins de 500 euros	09,00 euros
TRANCHE 2	Entre 501 et 710 euros	11,20 euros
TRANCHE 3	Entre 711 et 1'070 euros	12,40 euros
TRANCHE 4	Entre 1'071 et 1'370 euros	13,50 euros
TRANCHE 5	Plus de 1'371 euros	15,00 euros

3- Mercredi 7H30 – 13H00 (avec repas) FORFAIT

TRANCHES	MONTANT DE REFERENCE	TARIFS FORFAIT
TRANCHE 1	Moins de 500 euros	12,80 euros
TRANCHE 2	Entre 501 et 710 euros	15,60 euros
TRANCHE 3	Entre 711 et 1'070 euros	17,40 euros
TRANCHE 4	Entre 1'071 et 1'370 euros	19,10 euros
TRANCHE 5	Plus de 1'371 euros	21,00 euros

4- Mercredi (7H30 – 18H30) et jours vacances scolaires (deux semaines des petites vacances excepté les vacances de Noël et du 6 juillet 2020 au 24 juillet 2020 (8h30-18h00))

TRANCHES	MONTANT DE REFERENCE	TARIFS FORFAIT
TRANCHE 1	Moins de 500 euros	18,00 euros
TRANCHE 2	Entre 501 et 710 euros	21,50 euros
TRANCHE 3	Entre 711 et 1'070 euros	25,00 euros
TRANCHE 4	Entre 1'071 et 1'370 euros	28,00 euros
TRANCHE 5	Plus de 1'371 euros	30,00 euros

Il s'agit ici d'un forfait, même si les enfants partent avant 18h30 le tarif reste le même.

5- Mercredi (12H00 – 18H30) FORFAIT

TRANCHES	MONTANT DE REFERENCE	TARIFS FORFAIT
TRANCHE 1	Moins de 500 euros	16,80 euros
TRANCHE 2	Entre 501 et 710 euros	20,60 euros
TRANCHE 3	Entre 711 et 1'070 euros	22,90 euros
TRANCHE 4	Entre 1'071 et 1'370 euros	25,10 euros
TRANCHE 5	Plus de 1'371 euros	27,50 euros

Il s'agit ici d'un forfait, même si les enfants partent avant 18h30 le tarif reste le même.

CALCUL DU MONTANT DE REFERENCE

Revenu fiscal de référence* divisé par 12 divisé par le nombre de part* (s).

***chiffres présents sur l'avis d'imposition (celui des revenus 2017 sur l'avis d'imposition 2018) pour l'année scolaire 2019-2020.**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, l'an, mois et jour susdits.

Jean-Pierre FOUILLOUX,
Maire

